Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_65_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART.

Absents : Madame Véronique FABRY, Monsieur Cyril LAPOINTE.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
10/09/2026	En exercice : 15	Présents : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-65 du 16 septembre 2026

Pôle Aménagement du territoire
Demande de subvention
Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) pour la réalisation de fouilles d'archéologie préventive à la Boitardière Ouest

Monsieur Didier ELWART, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;
Vu la loi n°2003-707 du 1er août 2003 codifiée à l'article L. 524-14 du Code du Patrimoine ;
Vu la délibération n°2026-04-01 du Conseil communautaire du 29 avril 2026, aux termes de laquelle le conseil délègue au Bureau le fait, notamment, d'introduire auprès des services et organismes y ayant vocation, les demandes de subventions ou de participations financières et accepter celles-ci quand elles sont octroyées.

La Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) est compétente en matière de développement économique. A ce titre, elle compte parmi ses zones d'activités celle de la Boitardière située sur les communes d'Amboise, Chargé et Saint-Règle.

Un projet d'extension de cette zone est prévu à l'ouest et à l'est de la zone d'activités actuelle.

Sur la partie ouest, à la suite du diagnostic archéologique réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en octobre 2024, des vestiges témoignant de la continuité des occupations antiques et du haut Moyen Âge ont été découverts, ainsi qu'une fosse comprenant un dépôt de verre du Haut-Empire.

Les vestiges ainsi mis en évidence ont conduit le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à prescrire des fouilles d'archéologie préventive par arrêté n°25/0664 en date du 07 octobre 2025 sur une emprise d'environ 17 000 m².

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_65_DB-AR

A l'issue de la consultation, qui s'est déroulée du 16 juin au 17 juillet 2026, deux offres ont été reçues et transmises au SRA pour analyse de leur conformité au cahier des charges scientifiques élaboré par la DRAC.

Après la confirmation par le SRA de la conformité de ces deux offres et à l'issue de l'analyse réalisée par la CCVA, l'offre retenue est celle de l'INRAP, pour un montant total de 542 891.58 € HT, réparti de la manière suivante :

- Tranche ferme : 453 875.98 € HT ;
- Tranche Optionnelle 1 : 35 190.48 € HT ;
- Tranche Optionnelle 2 : 53 825.12 € HT.

Le FNAP, créé par la loi n°2003-707 du 1er août 2003, est susceptible d'apporter un financement pouvant atteindre 50 % du montant de l'opération de fouilles d'archéologie préventive.

La présente demande étant effectuée au démarrage de l'opération, seul le montant de la tranche ferme (453 875.98 € HT) est aujourd'hui intégré au plan de financement. Le déclenchement de chaque tranche optionnelle fera l'objet d'une demande de financement complémentaire.

La Communauté de communes du Val d'Amboise souhaite ainsi solliciter le Fonds national pour l'archéologie préventive à hauteur de 50 % du montant de la tranche ferme, soit 226 937,99 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES € HT		**RECETTES € HT**	
Opération de fouilles d'archéologie préventive préalablement à l'extension de la zone d'activités « la Boitardière Ouest » tranche ferme	453 875.98 €	Subvention au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (50 %)	226 937.99 €
		Communauté de communes Val d'Amboise	226 937.99 €
TOTAL	**453 875.98 €**	**TOTAL**	**453 875.98 €**

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement relatif et la demande de subvention auprès du Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP), pour la réalisation de fouilles d'archéologie préventive préalables à l'extension de la zone d'activités « La Boitardière Ouest », correspondant à la tranche ferme de l'opération.

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-président en charge du patrimoine bâti communautaire, des infrastructures et de la maîtrise d'ouvrage, à signer la demande de subvention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Président de la Communauté
de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *